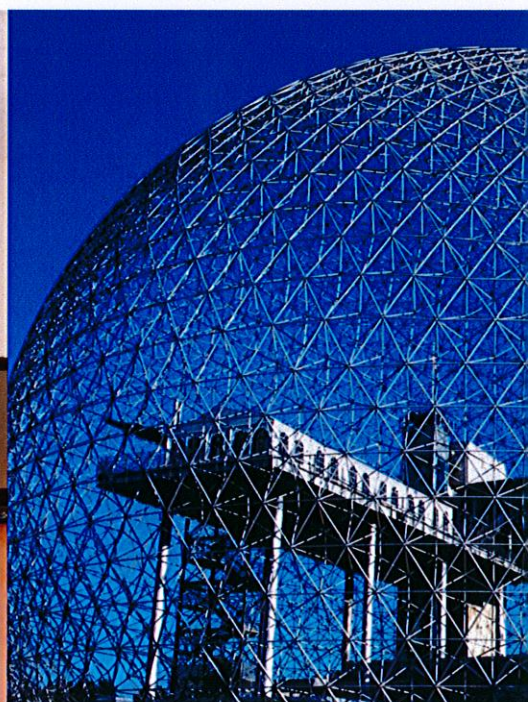
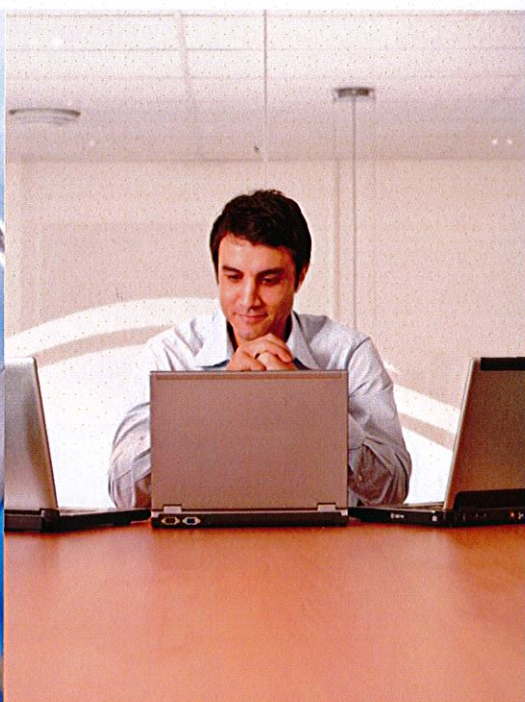
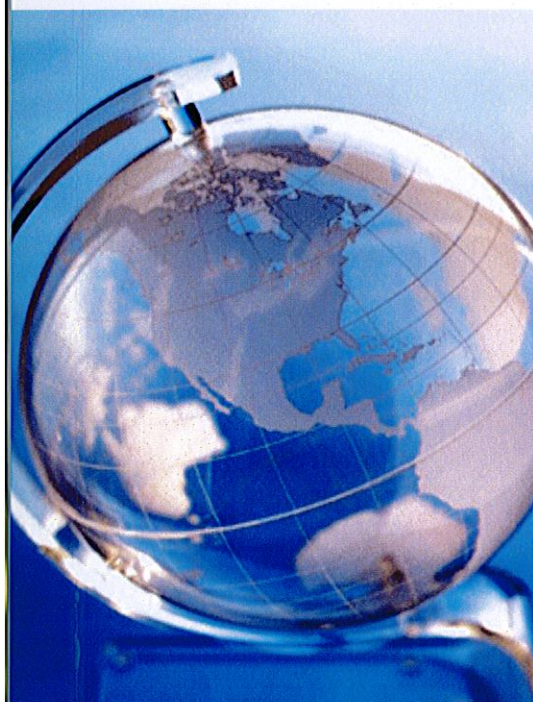




DOSSIER THÉMATIQUE



Protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle en Chine



ADAMAS
Avocats associés

rédigé par M. Alban Renaud
du Cabinet ADAMAS
et la Mission économique
Ubifrance en Chine


UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

www.ubifrance.fr

Sommaire

ABRÉVIATIONS.....	2
INTRODUCTION.....	7
1. LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CHINE.....	8
1.1. L'acquisition des droits de propriété intellectuelle	8
1.1.1. L'enregistrement des droits de marque	8
1.1.2. L'enregistrement des brevets.....	15
1.1.3. Les droits d'auteur.....	19
1.1.4. La protection du savoir-faire et autres secrets.....	22
1.2. L'exploitation des droits de propriété intellectuelle	25
1.2.1. Le contrat de cession	25
1.2.2. Le contrat de licence	25
2. LA DÉFENSE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CHINE	26
2.1. La collecte des preuves et la réalisation des enquêtes : un préalable indispensable.....	26
2.2. La mise en mouvement de l'action publique	27
2.2.1. Les actions administratives.....	27
2.2.2. Les actions pénales.....	30
2.3. Les actions engagées par les personnes privées	33
2.3.1. Les actions de nature civile.....	33
2.3.2. Les actions de nature pénale.....	34
2.4. La défense des droits de propriété intellectuelle sur internet	34
2.4.1. L'identité des vendeurs	34
2.4.2. Les obligations et responsabilités des fournisseurs d'accès et opérateurs de plates-formes commerciales.....	35
2.4.3. Les pouvoirs de l'AIC.....	35
2.5. L'intervention des Douanes chinoises	37
2.5.1. Les saisies suite à un enregistrement préalable	37
2.5.2. Les demandes directes de saisies	39
2.5.3. Schémas des procédures de saisie	40
3. CONTACTS	42
3.1. Le réseau français d'appui au développement international des entreprises françaises....	42
3.1.1. Structures d'appui en France	42

3.1.2.	Structures d'appui en Chine	42
3.2.	Administrations chinoises	44
3.3.	Prestataires de services	45
3.3.1.	Cabinets d'avocats.....	45
3.3.2.	Agents de propriété intellectuelle et cabinets de conseil en propriété industrielle	48